

Changement pour la messe en forme extraordinaire en Corse (L'Ile-Rousse et Bastia)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 11 mars 2021

L'abbé Hervé Mercury (diocèse d'Ajaccio) célèbre la messe dans la forme extraordinaire en application du Motu Proprio dans le diocèse d'Ajaccio depuis 2012. Il célèbre une grande partie de la semaine et le dimanche matin à Ajaccio (au sud) et le dimanche soir à l'Ile-Rousse (au nord). Depuis quelques années, il traverse ainsi la Corse le dimanche après-midi : 150 km dans un sens mais près de 2h30 de voiture. Afin de faire répondre au mieux aux besoins des fidèles, la messe sera donc désormais célébrée alternativement le dimanche soir à l'Ile-Rousse et à Bastia [comme il l'annonce de son bulletin paroissial](#).

La messe dans la forme extraordinaire est donc célébrée deux fois par mois à 17h30 :

- **A Bastia, chapelle de l'Annonciade (chemin de l'Annonciade) les dimanches 14 mars, 28 mars, 11 avril, 25 avril**
- **A l'Ile-Rousse, église Notre-Dame de la Miséricorde les dimanches 21 mars, 4 avril (dimanche de Pâques), 18 avril**

Le dimanche 7 février, il n'y a pas eu de messe à L'Île-Rousse. La semaine

précédente, il y avait moins de dix personnes.

L'abbé Mercury a voulu prendre un peu de recul et réfléchir à une nouvelle organisation pour tenir compte des mesures de couvre-feu qui affectent aussi la desserte bastiaise. Il a finalement décidé de célébrer la Messe alternativement à L'Île-Rousse et à Bastia le dimanche à 17 h 30. Le début de la Messe a lieu avant l'installation du couvre-feu et, comme elle déborde de 30 à 45 minutes, une attestation est fournie au nom du diocèse. Une personne a été arrêtée pour un contrôle de gendarmerie à L'Île-Rousse et a pu poursuivre sa route sans être plus inquiétée.

Comme ces mesures restrictives risquent de durer longtemps, il semble important d'habituer le pouvoir civil en général et les forces de police en particulier à accepter ce genre de dérogation. Car « l'homme ne vivra pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mat. 4, 4). Le dimanche 14 mars, la Messe a donc été célébrée à 17 h 30 à l'Annonciade à Bastia.

[Le calendrier des messes est en ligne sur le site du diocèse](#) (et, il faut le dire, facilement accessible)